



PARIS • 03 MARS 2026

AGENTS
DE CONDUITE

MESURES 2026

NOTATIONS ADC STATUTAIRES



UNSA-Ferroviaire 56, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS ■ federation@unsa-ferroviaire.org

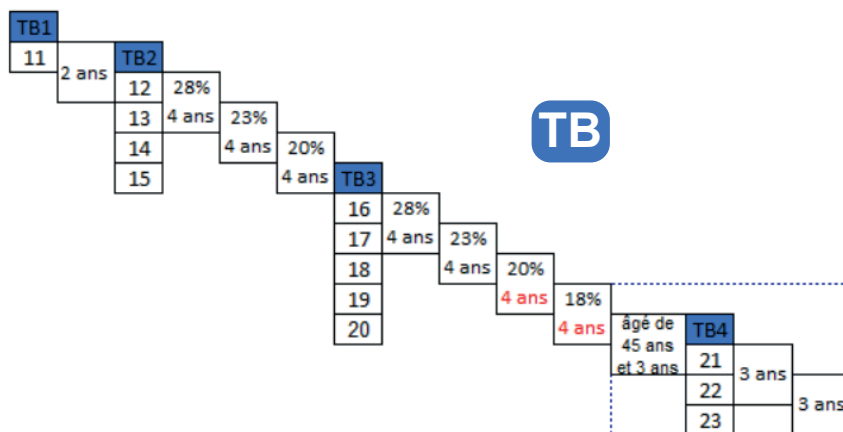
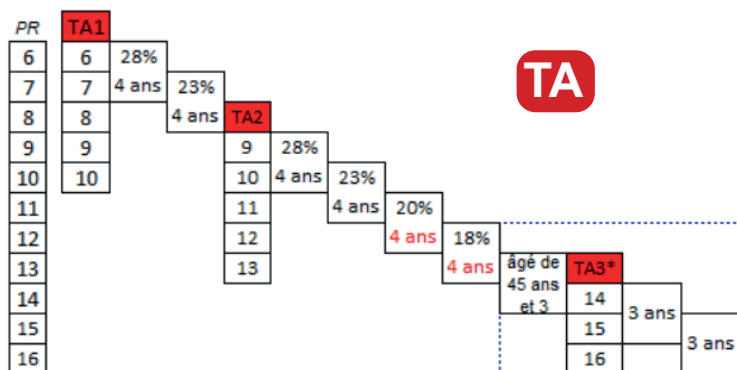
2^e
syndicat
de la
Branche
ferroviaire

L'UNSA-Ferroviaire forte de ses revendications, a porté le combat des ADC pour une meilleure et plus juste rémunération. Des mesures concrètes ont été obtenues grâce aux mesures salariales 2026 dont l'UNSA-Ferroviaire est signataire. [Explications.](#)



#1 Délai de séjour sur les PR TA/TB :

L'UNSA-Ferroviaire a obtenu que le délai de séjour maximal sur une PR soit au maximum de 4 ans sur les niveaux TA1 ; TA2 et TB2 ; TB3.



#2 RAPPEL ACCES TA3 ET TB4

L'accès au niveau TA3 et TB4 exige les conditions suivantes :

- **Pour les TA** : TA âgé de 45 ans et délai de séjour de 3 ans sur la PR 13
- **Pour les TB** : TB âgé de 45 ans et délai de séjour de 3 ans sur la PR 20

La mesure d'amorçage obtenue en 2026 grâce à l'UNSA-Ferroviaire pour les TA et TB :

- Être âgé de 54 ans et délai de séjour réduit à 2 ans sur la PR 13 ou PR 20 pour obtenir le niveau supérieur.

Ces niveaux s'appliqueront le 1^{er} du mois dans lequel les deux conditions sont réunies (54 ans et 2 ans de séjour), et au plus tôt au 1^{er} octobre 2026.

Groupe de travail sur l'accès aux niveaux de fin de carrière :

Conformément à l'accord salarial 2026, un groupe de travail spécifique sera réuni à l'issue des opérations de notation de l'année. Ce rendez-vous, obtenu par notre signature UNSA-Ferroviaire, a pour mission d'analyser le dynamisme de la grille statutaire.

L'enjeu central portera sur la création d'un délai de séjour d'accès aux niveaux TA3 et TB4.

Cette mesure vise à garantir un déroulement de carrière plus fluide et prévisible, permettant à un maximum d'agents d'atteindre les positions de rémunération les plus hautes de la grille avant leur départ en retraite.

#3 ECHELONS :



Pour les ADC et grâce à l'UNSA-Ferroviaire, de nouvelles mesures sont mises en place en 2026 pour améliorer le déroulé de l'ancienneté.

Depuis plusieurs années, l'UNSA-Ferroviaire mène une action résolue en faveur de la linéarisation de l'ancienneté à la SNCF.

Le dispositif s'appliquera à partir de décembre 2026 et prévoit une augmentation salariale annuelle

minimale de 0,6% pour l'ensemble des cheminots et cheminotes.

En clair, sur une année, soit le salarié statutaire prend un échelon à la date anniversaire prévue, soit il bénéficie d'une augmentation de salaire de 0,6% au 1^{er} décembre.

TABLEAU ÉCHELONS & AMORÇAGE 9 ET 10

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Majoration	2 %	5 %	8 %	11 %	14 %	17 %	20 %	23.60 %	27.30 %	31.10 %
Temps de séjour après commissionnement	2 ans	2 ans et 1/2	2 ans et 1/2	3 ans	3 ans	3 ans et 1/2	4 ans et 1/2	5 ans au 1 ^{er} janvier 2025 3 ans et 1/2 au 1 ^{er} janvier 2025	Temps de séjour cumulé depuis l'échelon 8 : ■ 7 ans au 1 ^{er} janvier 2026 ■ 6 ans et 1/2 au 1 ^{er} janvier 2027 ■ ou 3 ans sur l'échelon 9	
Cumul		2 ans	4 ans et 1/2	7 ans	10 ans	13 ans	16 ans et 1/2	21 ans	24 ans et 1/2 au 1 ^{er} janvier 2026	■ 28 ans au 1 ^{er} janvier 2026 ■ 27 ans et 1/2 au 1 ^{er} janvier 2027

L'ÉCHELON 9

27,30 % avec une montée en charge progressive pour les agents qui ont :

- Trois ans et demi d'ancienneté sur l'échelon 8 au 1^{er} janvier 2026, soit 24 ans et demi d'ancienneté.

L'ÉCHELON 10

31,10 % avec une montée en charge progressive pour les agents qui ont :

- Sept ans d'ancienneté cumulés depuis l'échelon 8 au 1^{er} janvier 2026, **soit 28 ans d'ancienneté ;**
- Six ans et demi d'ancienneté cumulés depuis l'échelon 8 ou 3 ans d'ancienneté sur l'échelon 9 au 1^{er} janvier 2027, **soit 27 ans et demi d'ancienneté.**



#4 GRILLE DE REMUNERATION :

		BARÈME DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS DE CONDUITES STATUTAIRES									
		ÉCHELONS D'ANCIENNETÉ									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
POSITIONS DE RÉMUNÉRATIONS	6	1 472.64 €	1 515.95 €	1 559.26 €	1 602.57 €	1 645.89 €	1 689.20 €	1 732.51 €	1 784.49 €	1 837.91 €	1 892.77 €
	7	1 514.12 €	1 558.65 €	1 603.18 €	1 647.72 €	1 692.25 €	1 736.78 €	1 781.32 €	1 834.76 €	1 889.68 €	1 946.09 €
	8	1 556.21 €	1 601.98 €	1 647.75 €	1 693.52 €	1 739.30 €	1 785.07 €	1 830.84 €	1 885.76 €	1 942.21 €	2 000.19 €
	9	1 599.52 €	1 646.57 €	1 693.61 €	1 740.66 €	1 787.70 €	1 834.75 €	1 881.79 €	1 938.25 €	1 996.27 €	2 055.86 €
	10	1 644.06 €	1 692.41 €	1 740.77 €	1 789.12 €	1 837.48 €	1 885.83 €	1 934.19 €	1 992.21 €	2 051.85 €	2 113.10 €
	11	1 689.81 €	1 739.51 €	1 789.21 €	1 838.91 €	1 888.61 €	1 938.31 €	1 988.01 €	2 047.65 €	2 108.95 €	2 171.90 €
	12	1 737.39 €	1 788.50 €	1 839.59 €	1 890.70 €	1 941.79 €	1 992.90 €	2 043.99 €	2 105.32 €	2 168.34 €	2 233.07 €
	13	1 786.20 €	1 838.73 €	1 891.27 €	1 943.80 €	1 996.34 €	2 048.87 €	2 101.41 €	2 164.45 €	2 229.24 €	2 295.79 €
	14	1 835.61 €	1 889.60 €	1 943.59 €	1 997.58 €	2 051.56 €	2 105.55 €	2 159.54 €	2 224.33 €	2 290.91 €	2 359.30 €
	15	1 886.85 €	1 942.35 €	1 997.85 €	2 053.34 €	2 108.84 €	2 164.33 €	2 219.83 €	2 286.42 €	2 354.87 €	2 425.16 €
	16	1 939.31 €	1 996.35 €	2 053.39 €	2 110.43 €	2 167.47 €	2 224.51 €	2 281.54 €	2 349.99 €	2 420.34 €	2 492.59 €
	17	1 977.75 €	2 035.92 €	2 094.09 €	2 152.26 €	2 210.43 €	2 268.60 €	2 326.77 €	2 396.57 €	2 468.31 €	2 541.99 €
	18	2 035.70 €	2 095.58 €	2 155.45 €	2 215.33 €	2 275.20 €	2 335.07 €	2 394.95 €	2 466.80 €	2 540.64 €	2 616.48 €
	19	2 127.21 €	2 189.78 €	2 252.34 €	2 314.91 €	2 377.47 €	2 440.04 €	2 502.60 €	2 577.68 €	2 654.84 €	2 734.09 €
ADCTA	20	2 227.26 €	2 292.76 €	2 358.27 €	2 423.78 €	2 489.29 €	2 554.80 €	2 620.30 €	2 698.91 €	2 779.71 €	2 862.68 €
	21	2 332.18 €	2 400.78 €	2 469.37 €	2 537.97 €	2 606.56 €	2 675.15 €	2 743.75 €	2 826.06 €	2 910.66 €	2 997.54 €
	22	2 438.33 €	2 510.05 €	2 581.76 €	2 653.48 €	2 725.19 €	2 796.91 €	2 868.63 €	2 954.68 €	3 043.13 €	3 133.97 €
	23	2 542.65 €	2 617.43 €	2 692.22 €	2 767.00 €	2 841.78 €	2 916.57 €	2 991.35 €	3 081.09 €	3 173.33€	3 268.05 €
ADCTB											

Nouvelles rémunérations obtenues en fin de carrière

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE : Garantir les mêmes droits pour tous, l'UNSA-FERROVIAIRE EXIGE L'ÉQUITÉ POUR LES FILIALES

L'UNSA-Ferroviaire reste particulièrement vigilante suite à la décision unilatérale de la direction de mettre fin au contingentement national des promotions en niveaux pour les agents statutaires transférés dans les filiales Voyageurs et Hexafret.



Pour l'UNSA-Ferroviaire, la mobilité vers les filiales ne doit en aucun cas se traduire par une perte de chance ou une disparité de traitement. Il est impératif que cette décentralisation des promotions ne crée pas de «cheminots à deux vitesses» entre les agents des filiales et ceux du périmètre historique.



L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !